

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 25 octobre 2017*

*L'an deux mille dix-sept et le vingt-cinq octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 17.10.2017.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13  
Votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. JOLLIVET – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD – Mme GRENIER – M. BOUNIARD – Mme LEBRAT.**

**Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.**

**Mme Marie France LEBRAT a été élue secrétaire.**

**Objet : Participation des Communes aux frais de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle d'ALBA LA ROMAINE pour l'année scolaire 2011/2012.**

Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du coût d'un élève scolarisé dans les établissements publics du premier degré de la Commune.

Pour l'année scolaire 2011/2012, il s'établit à 379.23 € pour un enfant du primaire et à 942.62 € pour un enfant de maternelle.

Il indique le coût par Commune de résidence des enfants :

COMMUNE de résidence	Nombre d'enfants		Montant de la participation	
	Primaire	Maternelle	Réel	Pondéré en fonction de Potentiel Fiscal
AUBIGNAS	0	2	1 885.24 €	1 726.26 €
SCEAUTRES	3	0	1 137.69 €	869.62 €
SAINT THOMÉ	3	2	3 022.93 €	2 344.40 €
VALVIGNERES	0	3	2 827.86 €	2 594.62 €

Il propose au Conseil Municipal de fixer les participations de chaque Commune ayant des enfants scolarisés dans nos établissements scolaires publics en fonction de leur potentiel fiscal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **FIXE** le coût d'un élève pour l'année scolaire 2011/2012 à :
  - \*École élémentaire = 379.23 € par enfant.
  - \*École maternelle = 942.62 € par enfant.
  
- **FIXE** les participations des Communes de résidence aux frais de fonctionnement des écoles comme suite pour l'année scolaire 2011/2012.
  - \*Commune d'AUBIGNAS = 1 726.26 €.
  - \*Commune de SCEAUTRES = 869.62 €.
  - \*Commune de SAINT THOMÉ = 2 344.40 €.
  - \*Commune de VALVIGNERES = 2 594.62 €.
  
- **CHARGE** son Maire de réaliser toutes les demandes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 25 octobre 2017.



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

30 OCT. 2017

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 26 octobre 2017.  
LE MAIRE,  
André VOLLE.

